



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 10359

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les perspectives économiques de l'aquaculture. Étant donné le potentiel de créations d'emplois que représente l'aquaculture, il est nécessaire qu'un effort de diversification soit engagé. Pour ce faire, la recherche doit y être favorisée et la filière aquicole doit mieux s'organiser. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour développer l'activité aquicole, prometteuse pour l'avenir de l'économie rurale.

Texte de la réponse

La balance du commerce extérieur en produits aquatiques affiche un déficit structurel qui a atteint en 1992, 10,3 milliards de francs. La filière « produits aquatiques » (pêche + aquaculture) présente donc le solde négatif le plus important de tout l'agro-alimentaire français, loin devant les agrumes et les fruits tropicaux. Or la production des pêches maritimes décline et la consommation s'accroît. L'aquaculture apparaît donc comme une solution à court et moyen terme. En matière d'aquaculture, on peut distinguer en France deux activités principales : la conchyliculture située essentiellement sur le littoral et la pisciculture beaucoup plus continentale. En matière d'aquaculture marine, l'État a développé sa politique grâce aux plans d'orientation pluriannuel (POP) avec l'appui scientifique de l'IFREMER. En matière d'aquaculture continentale, beaucoup moins connue, le ministère de l'agriculture et de la pêche a consacré en 1993 un budget de 1,8 million de francs. Cette aquaculture continentale, qui s'exprime sur l'ensemble du territoire, a connu un essor significatif ces dernières années et fournit actuellement 98 p. 100 du poisson produit en aquaculture soit près de 60 000 tonnes. L'aquaculture continentale s'intègre dans une politique économique créatrice d'emplois, dans une politique de gestion de l'espace rural (Dombes, Brenne...), mais également dans une politique d'aménagement du territoire : les piscicultures se situent et se développent principalement dans les zones rurales défavorisées. En effet, l'aquaculture est un moyen de diversification qui peut se révéler très intéressant dans certaines zones en voie de déprise. La qualité de l'eau, les surfaces disponibles à prix modestes, les sols imperméables présentent autant d'atouts pour son développement. Cette activité permet ainsi de réduire le phénomène de désertification des campagnes et contribue au maintien du tissu social en milieu rural. C'est pourquoi un plan de secteur 1994-1999 sur l'aquaculture sera bientôt présenté par la France devant les instances communautaires. Celui-ci alimente, entre autres, par le budget de l'État sera abondé par le nouvel instrument financier pour l'orientation de la pêche (IFOP).

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10359

Rubrique : Aquaculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 313

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1129